SIARNC

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 22 SEPTEMBRE 2022 A 18H00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents :
M. BOURDEAUX Patrick, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M DAZIN Francis, M. DUCROCQ Jean, Mme DUPEUX Muriel, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, M. JACQUES Bernard, M. LE GOFF Francis, M. LE PAVEC Laurent, Mme LEGAUD Valérie, M. RECOUSSINES Michel, M. ROGER Jean-Luc, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick.

Procuration(s) :
M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard.

Etai(ent) absent(s) :
Mme BRIOT Julie, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. TUFFIER Sébastien, M. VOISIN Arnauld, M. WILLEMOT Georges.

Etai(ent) excusé(s) :
M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. RECOUSSINES Michel.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du jeudi 7 avril 2022.

ORDRE DU JOUR

1. **PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)**
2. **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
3. **AVENANT N°6 AU MARCHE 2016-0012 DE RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION MICHEL LORIEUX**
4. **POINTS DIVERS**
    - A. **DECISIONS DU PRESIDENT**
    - B. **AFFICHAGE REGLEMENTAIRE**
    - C. **RETOUR SUITE AU DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE**
    - D. **DIFFUSION LETTRE DU SIARNC N°8**
    - E. **PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT D'UN POSTE DE RELEVEMENT**

SIARNC

1. PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)

Comme chaque année, le SIARNC présente en comité syndical le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année précédente en vue de son approbation. Seuls les chiffres clés du rapport sont présentés, le RPQS dans sa globalité sera mis en ligne sur le site internet du SIARNC et diffusé aux communes.

Le rapport sera transmis aux communes pour une présentation en Conseil Municipal avant la fin de l'année 2022.

Il est proposé :

- de prendre acte du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2021, qui sera envoyé en un exemplaire au Maire de chaque commune, pour être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre de l'année 2022.
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote : Adopté à l'unanimité

2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de pouvoir prendre en compte des besoins nouveaux et réaliser des modifications relatives aux crédits ouverts lors du vote du budget tout en tenant compte de l'exécution du budget constaté à fin août 2022, il convient d'ajuster le Budget Primitif (BP) « Assainissement collectif » du SIARNC pour 2022 et de proposer le Budget Supplémentaire (BS) suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**
  Dépenses : 1 676 867,48 €
  Recettes : 1 676 867,48 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**
  Dépenses : - 525 669,31 €
  Recettes : - 525 669,31 €

Et porter le budget « Assainissement collectif » du SIARNC à :

Exploitation :
Dépenses 7 731 326.45 € + 1 676 867,48 € = 9 408 193,93 €
Recettes 7 731 326.45 € + 1 676 867,48 € = 9 408 193,93 €

Investissement :
Dépenses 11 534 283,15 € - 525 669,31 € = 11 008 613,84 €
Dépenses 11 534 283,15 € - 525 669,31 € = 11 008 613,84 €

Vote : Adopté à l'unanimité

3. AVENANT N°6 AU MARCHE 2016-0032 DE RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION MICHEL LORIEUX

Les travaux de restructuration de la station d'épuration Michel Lorieux touchent à leurs fins. Il est nécessaire de prévoir un avenant n°6 pour un certain nombre de points :

- Réparation d'une fissure présente au droit de la conduite de sortie du clarificateur B pour un montant de **3 383,06 HT**.
- Electrification de la nouvelle porte sectionnelle du bâtiment co-intrants pour un montant de **1 290 € HT.**
- Suite à l'arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781, une analyse complémentaire a été diligentée auprès du groupement afin d'apprécier la compatibilité de la conception à ses nouvelles exigences ou d'identifier les modifications nécessaires pour mettre l'installation en conformité. Il en ressort des adaptations techniques nécessaires pour un montant de **153 869,50 € HT** (y compris 3 semaines de délai additionnel) auquel s'ajoute 3 semaines d'exploitation complémentaires pour un montant de **73 130,50 € HT**.
- Modification du système de mesure de débit et de qualité des eaux déversées en tête de station d'épuration pour répondre aux exigences de l'AESN pour un montant de **15 000 € HT** (études et matériels), l'installation restant à la charge du groupement (marché initial).
- Régularisation suite à l'avenant n°1 de 10 semaines d'exploitation pour un montant de **105 696€ HT.**
- Frais supplémentaires liés au délai de remplacement des conduites de chlorure ferrique existantes pour un montant **154 216,88 € HT** pour les équipes de travaux et **45 783,12 € HT** pour l'exploitation (4 semaines supplémentaires).
- Régularisation du traitement de 89,38 tonnes de sable supplémentaire suite au remplacement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération de la file A initialement prévu à hauteur de 100 tonnes par file. (risque identique sur la file B), pour un montant de **18 896,10 € HT.**
- Réfection intérieure en totalité du bâtiment des co-intrants prévu sur un seul mur dans le marché initial pour un montant de **32 712 € HT.**

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant n°6 au marché de restructuration en conception, réalisation et exploitation sur performance de la station d'épuration Michel LORIEUX, située sur la commune de Villiers Saint Frédéric référencé 2016-0012, pour un montant de 603 977,16 € HT soit 3,09% du montant initial du marché

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et à réaliser toutes les opérations nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote : Adopté à l'unanimité

4. POINTS DIVERS

A- DECISIONS DU PRESIDENT

Information faite par le Président des décisions passées depuis le dernier Comité Syndical.

B- AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

Information faite par le Président de la modification des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

C- RETOUR SUITE AU DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE

Suite au débat effectué lors du Comité Syndicat du 10 février 2022 relatif à la protection sociale complémentaire, le Président informe l'assemblée que les montants de participation du SIARNC à la protection sociale complémentaire de prévoyance et risque santé respectent les montants minimums de participation fixés dans le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

D- DIFFUSION DE LA LETTRE DU SIARNC N°8

Le Président informe que la lettre du SIARNC n°8 est actuellement en cours d'impression. Les exemplaires doivent être livrés au SIARNC courant de la semaine n° 39 puis transmis aux communes pour distribution.

E- PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT D'UN POSTE DE RELEVEMENT

Une présentation relative au fonctionnement d'un poste de relèvement est réalisée.

Le Président
Francis LE GOFF

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU 78640